

Article 1 :

Être âgé(e) de 17 ans ou plus pour les parcours de 100km et 130 km. Le parcours 70 km est accessible à tous, pour les mineurs dès 15 ans avec autorisation parentale obligatoire.

Article 2 :

Inscription en ligne exclusivement sur www.cyclo-jpp.com

Joindre obligatoirement une photocopie de la licence 2026 avec visa médical. Nous acceptons les licences FFC, UFOLEP (mention compétition obligatoire), FSGT, FFTRI, UCI et Handisport. Pour les non licenciés, vous devrez présenter l'original d'un certificat médical de moins d'un an mentionnant votre aptitude à la pratique du cyclisme en compétition ou avoir répondu au questionnaire de santé proposé sur l'inscription en ligne. Des frais d'inscription sont appliqués par les prestataires des inscriptions.

Article 3 :

Les droits d'inscriptions sont les suivants :

PARCOURS CHRONOMÉTRÉS (70 km - 110 km - 130 km)

Période	Tarif adulte	Tarif mineur*
1er janvier → 28 juin (minuit)	45 €	40 €
29 juin → 3 juillet (7h30)	50 €	45 €
3, 4 et 5 juillet	60 €	55 €

* Mineurs autorisés à participer aux parcours chronométrés : minoration de 5 € appliquée sur chaque période.

PARCOURS NON CHRONOMÉTRÉ - 70 KM (Ouvert aux VAE et aux mineurs de 15 à 17 ans)

Période	Tarif adulte	Tarif mineur (15-17 ans)
1er janvier → 28 juin (minuit)	40 €	35 €
29 juin → 3 juillet (7h30)	45 €	35 €
3, 4 et 5 juillet	55 €	45 €

Réduction groupes : à partir de 10 inscrits, une gratuité sera appliquée au groupe, la demande de création de groupe se fera via un formulaire avec la désignation d'un responsable du groupe.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte. Inscription possible le dimanche 05 juillet jusque 7h00 dans la limite du nombre maximum de participants (1200). L'organisation se réserve également le droit de refuser toute inscription le jour de l'épreuve si elle est jugée compromettante au bon déroulement de la course (ex : inscription trop tardive). L'inscription est ferme et définitive.

Sont compris dans les droits d'inscription : le maillot de la 17ème JPP - Neuf de Cœur (dans la limite des tailles disponibles), les ravitaillements, ainsi que le repas (self-service ouvert de 12h00 à 16h00).



CYCLO JPP 2026



Le port du maillot de l'épreuve est vivement conseillé pour les raisons suivantes :

- Sécurité : identification du cycliste sur le parcours
- Caritatif : visibilité de l'association Neuf de Cœur

Article 4 :

ROUTE NON PRIVATIVE. Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route : rouler à droite, contrôler leur vitesse et rester maîtres de leur trajectoire, sous peine de sanction. Le port du casque "coque rigide" est obligatoire.

Article 5 :

Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement de leur matériel.

Article 6 :

Les voitures suiveuses sont interdites.

Article 7 :

Chaque participant doit obligatoirement être assuré (assurance accident, responsabilité civile, et bris de matériel).

Article 8 :

Plaque de guidon obligatoire, à fixer sur le cintre correctement pour le bon fonctionnement de la puce, notamment lors du départ, des contrôles et de l'arrivée. Dossard à fixer sur le maillot.

Article 9 :

Catégories 2026

Les classements sont établis conformément aux catégories d'âge définies par l'année de naissance du participant.

1. Catégories Femmes

- F 20-34 ans : nées de 2006 à 1992
- F 35-44 ans : nées de 1991 à 1982
- F 45-54 ans : nées de 1981 à 1972
- F 55-59 ans : nées de 1971 à 1967
- F 60-64 ans : nées de 1966 à 1962
- F 65-69 ans : nées de 1961 à 1957
- F 70 ans et plus : nées en 1956 et avant

2. Catégories Hommes

- M 20-34 ans : nés de 2006 à 1992
- M 35-44 ans : nés de 1991 à 1982
- M 45-54 ans : nés de 1981 à 1972
- M 55-59 ans : nés de 1971 à 1967
- M 60-64 ans : nés de 1966 à 1962
- M 65-69 ans : nés de 1961 à 1957
- M 70 ans et plus : nés en 1956 et avant

3. Catégories Jeunes

Catégorie	Années de naissance	Parcours autorisé
Cadets(tes)	2010 – 2011	70 km
Juniors	2008 – 2009	70 -100km

Classé(e)s exclusivement sur le 70 km
Autorisés sur le 70 et 100km

4. Handisport

- Handisport F
- Handisport M
- Tandem (F/F – F/M – M/M)

Les participants handisport sont classés sur le parcours auquel ils prennent part.

Remarques :

1 Détermination de la catégorie d'âge

La catégorie est définie selon l'**année de naissance**, en tenant compte de l'âge maximum atteint dans l'année civile, indépendamment de l'âge au jour de l'épreuve.

Exemple

Né(e) en 1981 → 45 ans atteints en 2026 → catégorie 45-54 ans.

3 Handisport & Tandem

Les participants :

- Handisport Cyclospor (F et M)
- Tandem Cyclospor

sont classés uniquement dans leur **catégorie spécifique**.

⚠ Ils n'apparaissent pas dans le classement par catégorie d'âge.

4 Participants de plus de 75 ans

Les participants nés en 1951 et avant recevront une médaille, sous réserve de terminer l'épreuve, qu'ils(elles) participent en formule cyclospor ou randonnée.

Les participants souhaitant être classés en cyclospor seront intégrés dans la catégorie **70 ans et plus**.

5 Formule Randonnée

Les participants inscrits en formule randonnée :

- ne relèvent d'aucune catégorie d'âge,
- sont pointés à l'arrivée,
- ne figurent pas dans les classements officiels.

Article 10 :

Le classement : le chronomètre sera déclenché à Cluses et au passage des premiers coureurs.

Article 11 :

Remise des prix : seront primés les 3 premiers de chaque catégorie sur les parcours 70, 100 et 130km. Lots remis uniquement aux participants présents. La remise des prix des catégories aura lieu dans l'espace d'arrivée. La remise des prix des temps scratches et du challenge entreprise aura lieu dans l'amphithéâtre aux Carroz à 14h30.

Article 12 :

En cas de non-participation pour raisons graves : accident, incapacité totale, maladie. Le remboursement de l'inscription sera effectué uniquement sur demande écrite avant le 05 juillet 2026 avec certificat médical obligatoire. Nous conseillons les participants de souscrire à l'assurance annulation proposée par beticketing.



CYCLO JPP 2026



Article 13 :

L'inscription à la Cyclo JPP Neuf de Cœur implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 14 :

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le cycliste donne son accord à l'organisateur et aux médias qui couvrent l'épreuve cycliste de masse pour utiliser son image pour toute photo ou toute vidéo prise tout au long du week-end, qui servira à la promotion et à la diffusion de l'image de la Cyclo JPP-Neuf de Cœur sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, internet, etc...).

Article 15 :

Informatique et Libertés. Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles le concernant.

Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats et la presse.

Article 16 :

Les vélos électriques seront acceptés uniquement sur le parcours 70km, pas de classement, chrono donné à titre indicatif.

Article 17 :

Les barrières horaires seront communiquées par l'organisation selon les différentes contraintes qui pourraient influencer l'épreuve (météo, circulation, accident ou tout autre contrainte) et seront scrupuleusement respectées par les participants. Le non-respect de celles-ci entraînera un retrait immédiat du dossard.